

LAÏCITÉ - LE SAVIEZ-VOUS ? #1

Chaque mois, découvrez-en un peu plus sur ce principe fondamental de la République que constitue la laïcité ! Pour cette première édition, revenons aux sources du mot "laïcité"... Pour cette première édition, revenons aux sources du mot "laïcité"...

Nous entendons régulièrement parler de la "laïcité", que ce soit dans l'actualité quotidienne, dans les cours de droits, ou dans des débats entre collègues ou entre amis. Mais connaissons-nous vraiment ce terme et ce qu'il recouvre ?

Si l'on remonte le temps, dès l'antiquité le terme laïc vient du latin "**laicus**" (commun, du peuple) et du grec "**laikos**" (peuple) ; le laïc est donc celui qui appartient au monde profane, celui qui n'est pas un religieux.

Ce n'est que progressivement, notamment à partir du XVIIe siècle, que le terme "laïcité" commencera à prendre la connotation qu'on lui connaît aujourd'hui, notamment sous l'influence des idées des **philosophes des Lumières** (Voltaire, Locke, Diderot), avec un concept de séparation entre les affaires publiques et les affaires religieuses.

Paradoxalement, on cite souvent un extrait des Évangiles pour résumer cette notion de séparation : "Rendez à César ce qui est à César et à Dieu ce qui est à Dieu".

Aujourd'hui, on retrouve la définition de la laïcité dans les dictionnaires de référence :

- Pour le dictionnaire de l'**Académie française**, la laïcité recouvre un "caractère de neutralité religieuse, d'indépendance à l'égard de toutes Églises et confessions".
- Pour le **Larousse**, la laïcité est une "conception et organisation de la société fondée sur la séparation de l'Église et de l'État et qui exclut les Églises de l'exercice de tout pouvoir politique ou administratif, et, en particulier, de l'organisation de l'enseignement. / Caractère de ce qui est laïque, indépendant des conceptions religieuses ou partisans."

Après quelques avancées majeures durant la Révolution française, cette notion de séparation sera pleinement reconnue et mise en œuvre dans le cadre de la **loi du 9 décembre 1905 relative à la séparation des Églises et de l'État**, texte incontournable de la laïcité en France.

